L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : 72 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
MARDI, 8 NOVEMBRE 1887.

PETITES ANNONCES.

PERDU.

PERDUES—Vendredi après midi deux vaches, une couleur noire et l'autre couleur tigre, front blanc. La personne qui les ramènera à Gentilly chez Justin Marron recevra une récompense. 8 nov—3f

A VENDRE.

A VENDRE, louer ou cultiver à la part.—Un arpent et demi de terre de premier choix, fraîchement labourée et prête à la culture d'arbres fruitiers, de légumes ou de fleurs—avec jolie maison de résidence et tous les accessoires de ferme, située rue Broad No 387, entre O'Reilly et Aubry. S'adresser au No 125 rue Bourbon. 8 nov—1f

A VENDRE.—Une épicerie bien achalandée faisant de bonnes affaires, coin John nou et St Philippe. S'adresser sur les lieux. 8 nov—3f.

A LOUER.

A LOUER.—Maison et magasin à louer coin Bacon et Marais convenable pour épicerie ou autre genre d'affaire avec toutes les installations nécessaires. Pour les clefs s'adresser rue Royale No 252. 6 nov—3f

DEMANDES.

ON demande.—Une cuisinière blanche étrangère pas trop jeune, pour une petite famille. Elle doit être bien recommandée. S'adresser au No 314 St Charles, coin Clio. 5 nov—3f

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Edward E. Boamer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 22 407—Division E.—Attendu que Mme Mary Murphy, veuve de Edward E. Seamer, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Edward E. Seamer, décédé intestat, avec cet par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours des présentes les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
6 nov—d 11 15

Succession de J. Povey Wilson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 14 593—Division C.

Avis est par le présent donné aux créanciers de ces succession et à tous autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons s'il en existe pourquoi le compte provisoire présenté par Daniel Villeré, administrateur judiciaire de la succession de feu J. Povey Wilson, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
6 nov—d 11 15

Succession de Sarah Rigor, femme de Povey Wilson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21 552—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons s'il en existe pourquoi le compte provisoire présenté par Daniel Villeré, administrateur judiciaire de la succession de feu Sarah Rigor, femme de Povey Wilson, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
6 nov—d 11 15

Succession de Mary Kane.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 22 595—Division A.—Attendu que Dolan Heaton a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mary Kane décédée intestat, avec cet par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours des présentes les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
1er nov—1 6 9
6 nov—d 11 15

Succession de Sarah Rigor, femme de Povey Wilson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21 552—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons s'il en existe pourquoi le compte provisoire présenté par Daniel Villeré, administrateur judiciaire de la succession de feu Sarah Rigor, femme de Povey Wilson, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
6 nov—d 11 15

Succession de Mary Kane.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 22 595—Division A.—Attendu que Dolan Heaton a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mary Kane décédée intestat, avec cet par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours des présentes les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
1er nov—1 6 9

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Stephen Banville vs. ses Créanciers—No 22 403—Division B.—Ordre de Cour—Considérant la dite pétition le tableau et annexés y annexés qui une réunion des créanciers du pétitionnaire Stephen Banville ait lieu au bureau de Frank Hatle, notaire le 3 décembre 1887 à 11 heures A. M., afin de prendre en considération la demande de la dite pétition que Ernest Morel avocat soit nommé pour représenter les créanciers absents et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et la propriété du pétitionnaire soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, Inc., 17 octobre 1887.
(Signé) F. A. MONROE
Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, siégeant à la place de l'Hon W. R. Houston juge de la dite Cour division B, malheureusement absent en congé.

Pour copie conforme
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
2 nov—3f au 3 dec

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans, No 22,232.—Edward Lilienthal vs. ses créanciers.—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Edward Lilienthal soit acceptée, qu'une réunion des créanciers audit insolvable ait eu endroit par devant M. Taylor, un notaire public en ce MERCREDI 16 novembre 1887, à 10 h. de A. M., et après, que pour cet, notre présente ordre de Cour soit légal en tout et chaque effet, Edward Seamer soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle Orléans, 13 octobre 1887.
(Signé) F. A. MONROE Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
15 oct—3f au 16 nov

Théodore Lilienthal vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 22 408—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons s'il en existe pourquoi le compte provisoire présenté dans cette affaire ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
1nov—1 6 9

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 22 243—Ordre de Cour—Que la session des biens du pétitionnaire J. C. Tremoulet soit et est, par le présent, acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers et il est ordonné qu'une assemblée de ses créanciers ait lieu au bureau de Me Alphonse Philips notaire en cette ville le MARDI 13 DECEMBRE 1887, à 11 heures du matin dans le but de discuter sur les affaires de la dite succession et de voter sur la nomination d'un syndic et de tous autres sujets pouvant être soumis à cette assemblée, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues et que Branck K. Miller, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 14 octobre 1887.
Signé A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme
JAS. D. RANKIN, Député greffier.
15 oct—3f au 16 nov

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—Marie Morin & Vandegrift vs ses créanciers—No 22 274—Division A.—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire soit et est accordée Marie Morin & Vandegrift faisant des affaires sous le nom et le style de Morin & Vandegrift dans cette paroisse et ce comparaissant de Isha B. Morin, épouse de Andrew B. Morin et autorisée par son mari, Andrew B. Morin et Rudolph Vandegrift Gus, soit convoquée et tenue pardevant Theodore A. Bakewell notaire à ses bureaux, rue Carondelet dans cette ville SAMEDI, le 19ème jour de novembre 1887, à 11 heures A. M., dans le but de déterminer et de discuter sur la création d'un bon pour un prêt, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues et que Branck K. Miller, avocat soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 17 octobre 1887.
A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
15 oct—3f au 16 nov

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 22,407—Division E.—Arthur Mac Mac Donald, veuve de Edward E. Seamer, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Edward E. Seamer, décédé intestat, avec cet par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons s'il en existe pourquoi les fonds de